



# Les Coteaux

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS NUMÉROS 276-2022 ET 279-2022

1. Lors d'une séance tenue le 21 mars 2022, le Conseil municipal a adopté les règlements numéros 276-2022 et 279-2022 intitulés :

Règlement numéro 276-2022 – Règlement relatif à un programme de subvention pour l'achat des barils de récupération d'eau de pluie

Règlement numéro 279-2022 – Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux pour la réalisation de projets de développement immobilier

2. Toute personne peut prendre connaissance des règlements au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Ils sont également accessibles sur le site Internet de la Municipalité au [www.les-coteaux.qc.ca](http://www.les-coteaux.qc.ca).
3. Les règlements ont franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 21 février 2022
Adoption du projet de règlement	Le 21 février 2022
Adoption du règlement	Le 21 mars 2022
Avis public et entrée en vigueur	Le 25 mars 2022

4. Les règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ aux Coteaux, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille vingt-deux.**

Pamela Nantel  
Directrice générale et greffière-trésorière